

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [christelle-mongeau-csspi-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8da3c8ce081dc9daeea717a4>

Date d'obtention : 2025-10-03 18:06:10

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

Je retiens qu'il faut s'en tenir au protocole Sexto. Que nous pouvons confisquer un cellulaire si nous croyons que le jeune est en possession d'une photo/vidéo de type pornographie juvénile. Qu'il faut stopper la rapidement la propagation des images afin de protéger la victime.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Cette formation va me permettre de suivre une démarche claire sur les interventions que je dois suivre dans le cadre de mon rôle d'intervenante scolaire.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

D'éviter de poser trop de questions puisque ce n'est pas mon rôle, surtout en contexte d'un acte de nature malveillante . Mais de plutôt utiliser le protocole, questionnaire et ensuite faire appel au policiers.